



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 décembre 2005

Original : français

---

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est présenté conformément à la demande du Conseil de sécurité contenue dans la déclaration de son Président du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25), dans laquelle les membres du Conseil m'ont prié de continuer à les tenir régulièrement informés de la situation qui prévaut en République centrafricaine et des activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (BONUCA). Le présent rapport couvre la période depuis mon rapport du 27 juin 2005 au Conseil de sécurité (S/2005/414).

#### **II. Situation au plan politique**

2. La période sous revue reste marquée par la mise en place des institutions républicaines. Le 8 août 2005, le Premier Ministre a présenté à l'Assemblée nationale le programme de politique générale de son gouvernement, mettant en exergue les priorités de son action sur la sécurité et la consolidation de la paix, la stabilisation macroéconomique et financière, les réformes structurelles, et la reconstruction des infrastructures de base. Le chef du Gouvernement a estimé que pour atteindre ces objectifs son cabinet devra tout mettre en œuvre pour entreprendre certains préalables, dont l'accroissement du taux de recouvrement, le renforcement du recouvrement des recettes de l'État, la signature d'un accord triennal de coopération avec les institutions financières internationales, l'assainissement du secteur des affaires, la lutte contre la corruption et la transparence dans la gestion des deniers publics.

3. Le Président François Bozizé a, par décret du 26 août 2005, nommé l'ancien Vice-Président de la République, le professeur Abel Goumba, au poste de Médiateur de la République, conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur. Ce dernier a démissionné de la direction de son parti, le Front patriotique pour le progrès, et a renoncé à tous ses mandats politiques pour se consacrer à ses nouvelles fonctions. Sa nomination, perçue comme une importante étape dans la voie de la consolidation de la paix et de la vie politique nationale, a été favorablement accueillie par la population centrafricaine.



4. En ce qui concerne le pouvoir législatif, le règlement des contentieux électoraux conclu par la Cour constitutionnelle de transition, a contribué à modifier la représentativité à l'Assemblée nationale. Le nouveau Parlement compte dorénavant 105 députés dont 11 femmes, répartis en 10 groupes parlementaires et en 8 commissions permanentes. La majorité présidentielle *Kwa Na Kwa* compte à elle seule six groupes parlementaires. Lors de sa session extraordinaire tenue du 5 au 13 août 2005, l'Assemblée nationale a adopté le programme de politique générale du Premier Ministre. Au cours de sa session ordinaire, elle a, entre autres, entériné le collectif budgétaire pour l'année 2005 et adopté la loi de finances 2006.

5. Le pouvoir judiciaire a également fait l'objet de profondes restructurations, notamment au niveau des cours et tribunaux. Le 8 septembre 2005, la Cour constitutionnelle permanente a été mise en place, en remplacement de la Cour constitutionnelle de transition.

6. Les transformations institutionnelles ont également touché le secteur des médias, les responsables de la presse écrite, les incitant à faire preuve d'initiative et de responsabilité dans l'exercice de leur profession. Leur prise de conscience a contribué, après les élections générales, à la pacification du climat sociopolitique. Le système des Nations Unies a apporté dans ce cadre un appui substantiel en matière de redynamisation et d'équipement technique des institutions de presse, à travers la section information du BONUCA, et en collaboration avec le Ministère de la communication, de la réconciliation nationale, de la culture démocratique et de la promotion des droits de l'homme, de concerts avec les regroupements de journalistes et le Haut Conseil de la communication (HCC).

### **III. Situation socioéconomique et humanitaire**

7. L'activité économique en République centrafricaine a été très affectée en 2005 par les effets négatifs des crises politico-militaires antérieures, ainsi que par l'absence d'une assistance extérieure adéquate. Les réalisations actuelles ne laissent entrevoir qu'un redressement modeste d'un peu moins de 2 % contre une prévision de 2,6 %.

8. Certes, de légères améliorations ont été enregistrées au niveau des recettes fiscales et de la masse salariale, grâce au recensement des fonctionnaires et agents de l'État réalisé du 25 août au 5 septembre 2005. Cette opération a permis de déceler près de 1 700 cas d'irrégularités. Toutefois, les finances publiques continuent de traverser une crise profonde, dont la principale conséquence a été une nouvelle accumulation d'arriérés de salaires. En effet, à la fin de l'année, en raison de la rareté de l'assistance budgétaire extérieure, l'État n'a pu payer que six mois de salaires, dont quatre au titre de l'année 2005, grâce à l'aide de la France et de la Chine. Cette situation d'insuffisance budgétaire a engendré une série de grèves, paralysant de nombreux services de l'administration publique.

9. En cette phase postélectorale, l'assistance budgétaire attendue de l'extérieur est une nécessité absolue pour aider la République centrafricaine à surmonter ses difficultés actuelles. Il importe de tout mettre en œuvre en vue de la conclusion rapide d'un accord de coopération entre les autorités centrafricaines et les institutions financières internationales. Un deuxième programme postconflict avec le Fonds monétaire international serait indiqué afin d'ouvrir au Gouvernement la voie à des discussions sur la coopération avec d'autres partenaires au développement.

Toutefois, l'assistance extérieure seule ne peut suffire à relancer durablement les activités du pays; d'où la nécessité, pour le Gouvernement, d'intensifier le rythme des réformes et de prendre d'autres mesures rigoureuses dans le sens d'une plus grande maîtrise des dépenses publiques, de l'élargissement de l'assiette fiscale, et de l'amélioration de la transparence dans la gestion des finances de l'État, grâce à une lutte plus efficace contre la corruption.

10. Le système des Nations Unies chargé des activités opérationnelles de développement a poursuivi ses actions dans le cadre d'une approche intégrée, associant la réponse aux urgences humanitaires, les actions pour la reconstruction et le développement, et l'amélioration de la situation en matière sécuritaire. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2004-2006 révisé, dont les axes stratégiques portent sur la gouvernance démocratique, la reconstruction, le relèvement postconflit, et la lutte contre le VIH/sida, est demeuré l'instrument de référence pour la planification des interventions.

11. Au cours du semestre, le système des Nations Unies a intensifié ses actions de prévention en vue d'enrayer la dégradation des indicateurs humanitaires, en collaboration avec les organisations non gouvernementales internationales et avec l'appui financier des États-Unis d'Amérique, de l'Irlande, de la Norvège, de la Suède et de la Banque mondiale. Au plan humanitaire, l'équipe pays a apporté aux populations centrafricaines affectées par les inondations d'août dernier une assistance par la mise en place d'un dispositif de distribution d'eau potable et pour renforcer la surveillance épidémiologique et atténuer les risques d'épidémies.

12. En matière de sécurité alimentaire, l'équipe pays a mis en œuvre des solutions à long terme, en vue de la création ou de la préservation de moyens de subsistance ou de production durables. Elle a continué à assurer la prise en charge des populations vulnérables, en particulier les enfants, les mères et les personnes âgées victimes de malnutrition.

#### **IV. Situation des droits de l'homme**

13. La situation générale des droits de l'homme s'améliore lentement depuis le retour à la légalité constitutionnelle en République centrafricaine. Toutefois, ces droits sont encore fréquemment violés de manière flagrante; les conditions de détention dans les prisons sont de plus en plus précaires et ne répondent pas aux normes minima reconnues par les instruments internationaux de protection des droits de l'homme ratifiés par la République centrafricaine.

14. Des délits de presse ou violations envers les organes de diffusion ou de régulation des médias ont été commis, en dépit des dispositions réglementaires existantes en matière de dépenalisation de la presse. L'arrestation récente d'un député et du Président du Haut Conseil de la communication, ou encore les exactions des forces de défense et sécurité sur les populations civiles, ont été portées à la connaissance de la section des droits de l'homme du BONUS. Le Bureau en a informé les autorités centrafricaines, auxquelles il a indiqué que ces violations allaient à l'encontre de leur engagement à faire du développement et de la garantie des libertés fondamentales les piliers du quinquennat.

15. Par le biais de ses antennes régionales de Bouar (450 km au nord-ouest de Bangui) et de Bossangoa (305 km au nord de Bangui), la section des droits de

l'homme a organisé après les scrutins présidentiel et législatif plusieurs activités en relation avec le renforcement des capacités des institutions nationales en matière de droits de l'homme. C'est ainsi qu'elle a organisé un séminaire à l'intention des parlementaires, afin de leur permettre de mieux appréhender leur rôle dans la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme, et de se familiariser avec les instruments juridiques internationaux de protection de ces droits.

16. Par ailleurs, plusieurs réunions organisées pour célébrer le cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ont offert aux femmes centrafricaines l'opportunité de mieux s'outiller en matière des droits de l'homme, afin de rendre plus efficace leur participation dans les activités de promotion de leurs droits.

## **V. Situation aux plans militaire et sécuritaire**

17. La situation sécuritaire en République centrafricaine demeure précaire depuis la fin du processus électoral, en particulier dans les préfectures de l'ouest et du nord-est du pays. Des bandes armées continuent d'entraver les activités agricoles et commerciales, et provoquent des déplacements importants de populations vers le Tchad et le Cameroun. La crise du Darfour, ajoutée aux effets de la porosité des frontières, a accentué la prolifération et la circulation des armes légères ainsi que des produits psychotropes, rendant la situation sécuritaire encore plus préoccupante.

18. Dans le cadre des efforts de sécurisation du territoire, le mandat de la Force multinationale (FOMUC) de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), arrivé à expiration le 30 juin 2005, a été prorogé pour une période de six mois, renouvelable une fois. Cette décision positive des pays membres de la CEMAC a permis le déploiement de cette force, notamment à Bozoum (400 km au nord-ouest de Bangui) et à Bria (600 km au nord-est de Bangui). L'objectif est d'aider les éléments des forces armées nationales à combattre plus efficacement « les coupeurs de routes », les groupes de bandits ou les bandes armées qui opèrent dans ces régions et au-delà des frontières centrafricaines.

19. Pour endiguer cette insécurité transfrontalière, la République centrafricaine, le Cameroun et le Tchad ont organisé, avec l'assistance du BONUCA, une rencontre tripartite de haut niveau à Yaoundé les 25 et 26 août 2005, à l'intention des autorités de ces trois pays chargées des problèmes sécuritaires; le BONUCA est facilitateur des activités de cette rencontre.

20. Les recommandations issues de la rencontre prévoient :

a) Sur le plan national : le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité aux frontières;

b) Aux niveaux bilatéral et trilatéral : l'intensification des échanges d'informations sécuritaires et de renseignements; le recours à des moyens aériens pour la surveillance des frontières; la réactivation des commissions mixtes; la multiplication des contacts entre les autorités civiles et militaires frontalières; l'organisation d'opérations conjointes; et l'évaluation de la situation sécuritaire dans le cadre des mécanismes de suivi.

21. Les participants à la rencontre de haut niveau de Yaoundé ont demandé au BONUCA de poursuivre son rôle de facilitateur. Les hautes autorités des trois pays

ont invité la communauté internationale à soutenir les efforts engagés pour enrayer cette insécurité qui menace leur stabilité. Suite à la réunion de Yaoundé, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a organisé, le 6 octobre 2005 à Genève, une réunion quadripartite regroupant le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad et le BONUCA. Cette rencontre a permis de forger une compréhension commune de la situation qui prévaut aux frontières de ces trois pays.

22. Le processus de restructuration des forces armées s'est poursuivi; la France a apporté un appui à la formation de trois bataillons tandis que la section militaire du BONUCA a participé à l'organisation de stages de formation au profit des observateurs et officiers de postes de commandement bataillons, des mécaniciens automobiles et des mécaniciens en armement petit calibre. Le Bureau a maintenu des contacts réguliers avec les autorités militaires centrafricaines, la FOMUC et le détachement français. Il a poursuivi sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés.

23. De son côté, la section de police civile du Bureau a continué à suivre la situation sécuritaire du pays, aussi bien dans la capitale qu'à l'intérieur du pays. Elle a organisé par ailleurs plusieurs stages de formation à l'intention de la police et de la gendarmerie nationale. Au total, 158 agents de police et 98 gendarmes ont pris part à ces stages.

24. Le BONUCA poursuit sa collaboration avec les organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CEMAC, et suit les activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le Bureau participe aussi aux différentes étapes du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Dans ce cadre, il apporte un appui essentiellement technique à la République centrafricaine qui, de par sa situation géopolitique et géostratégique, a été admise en octobre 2004 comme membre à part entière de ladite Conférence.

## VI. Observations

25. Je voudrais féliciter le peuple centrafricain pour sa patience et la maturité politique dont il a fait montre en cette période postélectorale décisive pour la stabilité de la République centrafricaine. Le retour à la légalité constitutionnelle est l'occasion de renforcer l'état de droit par la consolidation des nouvelles institutions et la remise en état des infrastructures de base, d'assainir durablement la situation financière difficile du pays, d'améliorer la gouvernance et de garantir le respect des droits humains et la sécurité du territoire.

26. L'immensité de la tâche à accomplir n'est pas à la portée de la République centrafricaine toute seule, qui demeure convalescente du fait des crises politico-militaires et des tensions sociales qu'elle a connues récemment encore. L'appui de la communauté internationale est à cet égard crucial pour permettre aux autorités de trouver de solutions rapides et idoines aux nombreux problèmes auxquels elles font désormais face. Je me réjouis à cet égard des discussions en cours avec les institutions financières internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods. Je les invite à faire preuve de flexibilité, pour continuer d'apporter au Gouvernement leur appui technique et financier, en vue de la reconstruction et du

relèvement de la République centrafricaine, dont l'exploitation du potentiel en ressources naturelles ne peut être envisagé pour l'instant.

27. En aidant le Gouvernement à poursuivre les réformes, en particulier dans le domaine de l'informatisation des régies financières (trésor, impôts, domaines, douanes, perception, services des recettes et services centraux), et à mettre en valeur les richesses minières, forestières et agricoles nationales, la communauté internationale contribuera à créer les conditions d'une stabilité durable, amorcée par le retour à la légalité constitutionnelle en mai dernier. Ce n'est pas seulement la situation interne spécifique du pays qui requiert cette assistance multiforme mais également les développements militaires et humanitaires inquiétants observés dans certains pays voisins qui risquent, en cas d'escalade, de déstabiliser la République centrafricaine de sa position géographique en Afrique centrale.

28. Pour sa part, l'ensemble du système des Nations Unies travaillant sur le terrain poursuivra, sous l'impulsion de mon Représentant spécial, son assistance de manière concertée. Celle-ci se fera en coopération avec les autorités centrafricaines dans le cadre du Comité des partenaires extérieurs chargé du suivi de la situation politique, sécuritaire, des droits de l'homme et de la démocratie, et du groupe de concertation auquel échoit le suivi des questions économiques, humanitaires et de reconstruction nationale.

29. Je voudrais rendre un hommage appuyé à l'action de mon Représentant spécial, le général Lamine Cissé, et à la famille des Nations Unies en République centrafricaine pour le dévouement dont ils continuent de faire montre dans l'exercice de leurs fonctions. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à l'endroit des chefs d'État d'Afrique centrale pour le soutien inestimable qu'ils ne cessent d'apporter aux autorités centrafricaines, en vue du redressement socioéconomique, financier et sécuritaire de leur pays.

---